

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BARRAUX

Comme suite à la demande présentée par
La Sté GRANULATS VICAT

SIEGE SOCIAL : 4, rue Aristide Bergès- BP 23 - 38081 L'ISLE D'ABEAU ;

NATURE DU PROJET : demande d'autorisation de poursuivre et d'étendre l'exploitation d'une carrière alluvionnaire et d'une installation de traitement de matériaux

EMPLACEMENT : lieux-dits « Les Bruyères », « Les Bruyères Nord », « Les Bruyères Sud », « La Versanne » »La Versanne Nord », « Le Fayerey » et « La Gâche ». Commune de BARRAUX.

ENQUETE PUBLIQUE DU : 10 février 2016 au 11 mars 2016 (clôture)

CONSULTATION DU DOSSIER : le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'information sur la consultation de l'autorité environnementale, est consultable **en mairie de BARRAUX** pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Commissaire enquêteur titulaire : Mme Liliane PESQUET-URVOAS

Commissaire enquêteur suppléant : M. Robert PASQUIER

Le commissaire-enquêteur recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de BARRAUX aux jours et heures suivants :

- mercredi 10 février 2016 de 9h à 12h
- samedi 13 février 2016 de 9h à 12h
- mardi 16 février 2016 de 14h à 17h
- samedi 27 février de 9h à 12h
- vendredi 11 mars de 8h30 à 11h30 (clôture)

Pendant la durée de l'enquête les intéressés pourront adresser leurs observations :

- par lettre à l'attention de M. le commissaire enquêteur à la mairie de Barraux
- par voie électronique à : ddpp-envi@isere.gouv.fr

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Alex MOLLE chargé d'études (tél : 04.74.18.40.69 mel : alex.molle@vicat.fr) et de M. Jean-Luc MARTIN (tél : 04.76.97.82.66 mel : jean-luc.martin@vicat.fr), ainsi qu'auprès du service environnement de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.34) ou consultée sur le site internet des services de l'état en Isère (www.isere.gouv.fr).

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en DDPP - service environnement, ainsi qu'en mairie de BARRAUX. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'état en l'Isère pendant une durée minimale d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.